

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 22 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions du n°02 rue des Mollus, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Présents : Claudine GEORGES-LECOMTE, Fabienne LANGRAND, Jean-Marie DUCHENE, Christian BLIN, Jean-Claude CAROUX, Bernard HAMARD, Catherine BIRONNEAU, Nelly CORDEAU, Thierry NOZIERES, Yann BERRUET, Annie TOULLIC, Didier PICARD, Virginie WILHELM.

Absentes excusées : Florence BILLAULT-FRANCOIS, Pauline PETIT.

Avant l'ouverture de la séance, le Docteur HANGANU, médecin généraliste qui s'installera prochainement dans la commune, se présente au conseil municipal.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DU RECEVEUR

Le conseil municipal **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, concernant le budget principal et le budget annexe lotissement, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	4 154 270,73 €	1 797 453,68 €
Recettes	3 582 942,78 €	2 673 245,40 €
Résultat	-571 327,95 €	875 791,72 €

CONSTATE le montant des restes à réaliser de la section d'investissement au 31 décembre 2016 :

- Dépenses 497 774,00 €
- Recettes 383 237,00 €

Soit un besoin de financement : 685 864,95 € (571 327,95 + 497 774,00 – 383 237,00)

AFFECTE les résultats :

- Investissement 685 864,95 € c/1068
- Fonctionnement 189 926,77 € c/002

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2017

Le conseil municipal **DECIDE** d'appliquer le coefficient de 1,000000 sur le taux des 3 Taxes, **VOTE** les taux d'imposition qui seront appliqués pour l'exercice 2017 : Taxe d'Habitation 18,33%, Taxe sur le Foncier Bâti 31,80%, Taxe sur le Foncier Non Bâti 64,87%.

VOTE DU BUDGET 2017

Le conseil municipal **VOTE** le budget communal principal 2017 comme suit :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 2 411 755,42 € dont 218 778,00 € de virement à la section d'investissement
- Recettes : 2 411 755,42 € dont 189 926,77 € d'excédent 2016

Section d'Investissement

- Dépenses 1 526 814,83 € dont un report 2016 de 492 774,00 €
- Recettes 1 526 814,83 € dont un report 2016 de 378 423,00 €

VOTE DU BUDGET 2017 ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal **VOTE** le budget annexe Lotissement 2017 comme suit :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 41 917,65 €
- Recettes : 41 917,65 €

Section d'Investissement

- Dépenses 0,00 €
- Recettes 0,00 €

PARTICIPATION 2017 AUX CENTRES AERES DES COMMUNES DE L'AME

Le conseil municipal **VOTE** une participation versée aux familles, correspondant à la différence entre le tarif facturé et le tarif qui serait appliqué si l'enfant était domicilié dans la commune concernée, **VOTE** le montant maximal de 10,50 euros par jour et par enfant, pour un maximum de 20 jours par an, **DECIDE** que la limite d'âge pour bénéficier de la participation est fixée à l'année des 11 ans, **DECIDE** que cette participation sera versée sur présentation d'un justificatif de paiement.

DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2017

VIDEO PROTECTION 2^e PHASE

Le conseil municipal **SOLLICITE** une subvention de 7 838 € au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, soit 20 % du montant du projet.

VENTE DU BATIMENT ANNEXE DU N°53 RUE ROBERT PICHON

Le conseil municipal **VOTE** la vente de l'immeuble situé au n°53 rue Robert-Pichon, cadastré section AE n°359, pour un montant de 121 000 euros,

DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET

Le conseil municipal **DESIGNE** **Monsieur DUCHENE Jean-Marie**, délégué titulaire, et **Monsieur BEGUIN René**, délégué suppléant de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

DEMANDE D'AUTORISATION PREFECTORALE POUR VIDEO VERBALISATION DANS LA RUE DE L'ANCIEN BOURG

Le conseil municipal **SOLLICITE** du Préfet l'autorisation de définir une zone de vidéo-verbalisation rue de l'Ancien Bourg. Le public sera, de manière claire et permanente, informé de l'existence de cette zone de vidéo verbalisation, au moyen d'affiches de dimensions suffisantes comportant le pictogramme d'une caméra, le marquage « zone de vidéo-verbalisation », les références de la loi et du décret apposées aux entrées de la zone.

QUESTIONS DIVERSES

VŒU DE SOUTIEN AU MANIFESTE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ADRESSE AUX CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Le conseil municipal **SOUTIENT** le manifeste de l'Association des Maires de France adressé aux candidats à l'élection présidentielle.